

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 avril 2024

---

**OBJET : Projet « Orchestre à l'école »**

L'An deux mille vingt quatre

Le cinq avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A, la salle des Halles à Bram

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Magali FRECHENGUES à Alain ROUQUET, Maryse LALA LAFFONT à Serge SERRANO.

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** les statuts de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère

**Considérant** que dans le cadre du développement de l'offre de service de l'école des Arts, la CCPLM peut proposer de nouveau projet pour son territoire.

Le Président explique la proposition d'ouverture d'un orchestre à l'école.

L'orchestre à l'école a pour objectif de :

- Permettre à tous les élèves, et notamment ceux pour lesquels l'accès à une pratique instrumentale collective est rendu difficile pour diverses raisons d'en bénéficier ;
- Proposer aux élèves un projet collectif qui développe le plaisir d'apprendre, le travail solidaire et l'autonomie, l'effort, la confiance en soi et la rigueur. À ce titre, il contribue à l'acquisition des compétences 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences (compétences sociales et civiques, autonomie et initiative) ;

#### **Sur le fonctionnement :**

L'orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre, pendant 2 ans (du CM1 au CM2). Les musiciens intervenants et les professeurs de l'école des Arts se déplaceront au sein de l'établissement scolaire et travailleront en étroite collaboration avec toute l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire. L'orchestre à l'école fonctionnera au sein de l'école, ou dans des bâtiments annexes dans le temps scolaire.

L'orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique.

La direction de l'orchestre sera faite par un professeur de l'école des Arts ou un intervenant en milieu scolaire.

#### **Au niveau de l'organisation pédagogique :**

Il serait proposé :

- une séance hebdomadaire d'enseignement par pupitre
- une séance en tutti par semaine.

Les pédagogies utilisées demeurent le choix des encadrants (professeurs intervenants). Libre à eux d'utiliser la transmission orale, le Sound painting ou la transmission traditionnelle et de privilégier tel ou tel style (musique classique, musiques actuelles, musique traditionnelle...).

L'Orchestre à l'École se produit le plus souvent possible ; c'est une des clés de l'enthousiasme des élèves et de la réussite du projet. Dès la première année une ou deux prestations sont envisageables. Trois à quatre prestations annuelles sont souhaitables dès la seconde année.

Les enfants rapportent leurs instruments de musique à la maison. Cela permet aux plus motivés d'entre eux de s'entraîner entre les séances, de les responsabiliser et cela permet également d'impliquer plus fortement les familles.

L'orchestre à l'école, inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, sera le plus possible mis en lien avec les autres projets de l'établissement de l'école des Arts et d'autres projets du territoire.

#### **Sur le plan financier :**

Différents organismes devront être sollicités et plusieurs conventions devront permettre également de bénéficier d'un appui financier.

La signature d'une convention avec l'association orchestre à l'école permettra de financer la moitié de l'investissement pour l'acquisition des instruments.

La signature d'une convention avec une ou plusieurs entreprises pourra également permettre de recevoir du mécénat dans le cadre du fonctionnement de ce projet.

### **Budget prévisionnel du projet :**

<b>Orchestre à l'école (2 classes) Ouverture prévisionnelle septembre 2024</b>	<b>Dépenses TTC</b>	<b>Financiers</b>	<b>Recettes TTC</b>
<b>Année 1</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Enseignement	28 728€	Département	4 000€
Frais de déplacements	1000€	DRAC 30 % du fonctionnement	8 620€
Entretien des instruments/Achats anches-cordes/Assurances	1500€	Mécénat	1000€
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Achats instruments	21 300€		
<b>Année 2</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Enseignement	28 728€	Département	4 000€
Frais de déplacements	1000€		
Entretien des instruments/Achats anches-cordes/Assurances	1500€	DRAC 30 % du fonctionnement	8 620€
		CCPLM	7 515€
		LEADER	50 000€
<b>Total année 2 :</b>			
<b>Total</b>	<b>83 756€</b>	<b>Total</b>	<b>83 756€</b>
Association Orchestre à l'école	21 300€	Orchestre à l'école	21 300€
<b>TOTAL</b>	<b>105 056€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 056€</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le démarrage de ce projet d'orchestre à l'école.

**AUTORISE** le Président à signer, toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet.

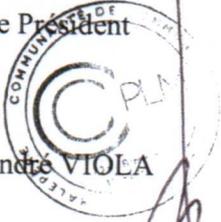
**AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'association nationale « Orchestre à l'école ainsi que toutes conventions afférentes à ce projet.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le  
ID : 011-200035707-20240405-D202404\_31-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Ourliac'.

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 08/04/24 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 10/04/24

Le Président

André VIOLA

